

Plan Climat Air Energie Territorial

**Synthèse des observations et des propositions
formulées dans le cadre de la consultation par
voie électronique**

Consultation du 18 décembre 2019 au 17 janvier 2020

Observations et propositions

Le présent document reprend l'ensemble des observations formulées dans le cadre de la consultation par voie électronique effectuée du 18 décembre 2019 au 17 janvier 2020.

La synthèse indique le contributeur, le thème, la date de publication, la contribution ainsi que la réponse apportée par AQTA.

| N° de l'observation | Informations relatives à l'observation | Réponse apportée par AQTA |
|---------------------|---|--|
| 1 | <p>Contributeur : Stéphane COURTEL</p> <p>Thèmes : Général, compostage, déchets, exemplarité</p> <p>Date et heure de publication : 17/01/2020 à 16h56</p> <p>Contribution :</p> <p><i>Etant membre de plusieurs associations environnementales sur le territoire d'AQTA, je trouve regrettable de n'avoir eu aucun vent de cette consultation publique avant aujourd'hui - jeudi 17 janvier - soit la veille de la clôture de ladite consultation !</i></p> <p><i>Et de constater qu'il n'y a cette heure (vendredi 17/01/2020 à 16h45) aucune observation n'est déposée !</i></p> <p><i>Et pour cause. Si la seule communication se résume (comme précisé dans l'arrêté) aux annonces légales des 2 quotidiens locaux, ce n'est pas étonnant.</i></p> <p><i>Même sur la première page du site de www.auray-quiberon.fr, aucune information, aucun lien n'apparaît !</i></p> <p><i>Le slogan d'AQTA est « Je vis ici, donc j'agis ! ». Je veux bien agir, être constructif, force de proposition, encore faut-il nous en donner les moyens ! Cela donne le sentiment d'une consultation non désirée, dissimulée.</i></p> <p><i>Moment de démocratie raté !</i></p> <p><i>Vraiment regrettable.</i></p> | <p>➤ <i>Depuis décembre 2015, en lien avec les acteurs du territoire, Auray Quiberon Terre Atlantique a initié l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.</i></p> <p><i>Si l'information relative à la consultation du public aurait, peut-être, mérité davantage de visibilité, 157 visiteurs se sont néanmoins rendus sur le site de dématérialisation ouvert à cet effet engendrant 195 téléchargements et 113 visionnages. Par ailleurs, la synthèse du PCAET, également disponible sur le site internet d'Auray Quiberon Terre Atlantique, a été téléchargée 37 fois.</i></p> <p><i>La mobilisation et la participation citoyennes est un exercice difficile et néanmoins indispensable pour faire avancer le territoire dans la transition énergétique et son adaptation aux changements climatiques. Les actions RES6, SEF3, SEF8, COM et CH vont dans le sens de l'accompagnement, de la sensibilisation, de l'information et de la communication. La collectivité veillera, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat, à donner les moyens d'agir aux habitants et aux acteurs du territoire. A ce titre, le Club Climat est un outil mis en place par la collectivité afin de réunir, au sein d'un</i></p> |

Dans ces conditions, ma contribution est très partielle, vu le temps disponible restant pour tout lire, comprendre, analyser et rédiger.

Observation n°1 : l'action RES4 pose question !

Bizarrement le compostage de proximité n'est pas cité, pourtant cela ne coute pas grand-chose à la collectivité (des milliers de composteurs individuels ont déjà été distribués gratuitement), ça ne consomme aucune énergie fossile et cela sert d'engrais naturel dans les jardins, à la place d'engrais chimiques. A défaut, des composteurs de quartiers pourraient être installés, dont la gestion pourrait être encadrée par des maitres-composteurs comme cela se fait déjà dans plusieurs villes de France. De plus, ça sert souvent de prétexte pour ranimer la vie sociale dans les quartiers autour d'apéro-compost, de jardins partagés, et autres animations ... Du lien social, de l'entraide, du respect, des gens qui s'investissent !

*C'est d'ailleurs ce que recommande l'ADEME ! (à lire absolument)
Au contraire, il est proposé d'« Organiser partout où c'est techniquement faisable la collecte des biodéchets en porte à porte ». Donc, on comprend que vous voulez vous passer des composteurs individuels pour ramener tous les biodéchets dans « une filière de production de compost » avec des camions consommant 75l litres de diesel aux 100 km (c'est la conso moyenne des bennes à ordures ménagères), est-ce raisonnable ?
Les biodéchets représentent près de 40% de nos actuelles ordures ménagères (23.000 tonnes x 40%) soit plus de 9.000 tonnes sur AQTA. Sachant que le coût de la collecte est de 180 €/t, le coût du porte-à-porte représente 1.620.000 € (!) pour la collectivité, donc au frais du contribuable ... qui pourrait composter gratuitement au fond de son jardin. Est-ce raisonnable ?*

Ceci étant une plateforme de compostage sera nécessaire pour les citoyens et les professionnels qui ne joueront pas le jeu du compostage de proximité. Mais cette collecte en porte-à-porte doit se faire par défaut.

seul et même endroit, entreprises, collectivités, associations et particuliers.

➤ *Dans le cadre de cette action, l'objectif d'Auray Quiberon Terre Atlantique est bien d'étudier la gestion des biodéchets sur son territoire, le meilleur déchet étant bien entendu celui qu'on ne produit pas. Certains endroits du territoire n'étant pas adaptés pour le compostage de proximité, une collecte à la source des biodéchets pourrait s'avérer nécessaire. L'important étant d'aboutir à une complémentarité des solutions pour une gestion cohérente sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, Auray Quiberon Terre Atlantique a prévu, dans le cadre de l'objectif 3.2 de son Schéma de gestion des déchets et de la valorisation des ressources 2018-2023, la réalisation d'une étude de faisabilité pour déterminer quelles seraient les solutions les plus adaptées afin d'extraire les biodéchets du gisement des ordures ménagères. Différentes solutions seront examinées. C'est dans ce cadre que sera également testée, sur une partie du territoire, une collecte des biodéchets en porte à porte.*

Ce sujet de la gestion des biodéchets fait donc partie intégrante du schéma de gestion des déchets de la collectivité, schéma élaboré en collaboration avec les différents acteurs du territoire, présenté et adopté le 07/12/2018, et disponible sur le site internet de la collectivité.

Ce volet des biodéchets est également inscrit dans la démarche Territoire économe en ressource portée par la collectivité et qui sera mise en œuvre sur la période 2020-2021-2022.

Il est proposé de compléter la rédaction de la fiche action RES4 en reprenant certains éléments de l'explication ci-dessus pour une meilleure compréhension (page 10 du programme d'actions, parties « Description » et « Objectifs »).

L'incitation utilisé à Usurbil (Pays Basque espagnol) pour inciter les habitants à composter est une réduction de 30% de leur redevance. Et ça marche !

En ayant une politique forte en faveur du compostage de proximité, les gains générés financeraient largement l'emploi des maitres-composteurs. Création d'emplois non délocalisables, liens sociaux, actions qui ont du sens, cohérence dans les choix, ... Les politiques ont tout à y gagner ! Il ne faut pas voir le déchet comme une ressource. Ne dit-on pas : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Observation n°2 : Je ne vois pas l'intérêt des actions RES5 et RES6, puisqu'elles ne font que reprendre les exigences réglementaires définies textuellement dans la LTECV de 2015, article L541-1 du code de l'environnement !

*De plus, il ne faut pas oublier que **les mots ont un sens** ! Ainsi, la phrase « Tendre vers les obligations [réglementaires] » citée dans ces 2 actions, me laisse ... perplexe.*

Observation n°3 : Dans l'action EXE2, il est prévu de « Remplacer 50% du parc de VL tous les 3 ans par des VL à faibles émissions ». Cela ne va pas dans le sens de la durabilité (voir action TRA1), et va à l'encontre de l'action suivante (EXE3) qui prône « la consommation raisonnée ». Cela d'autant plus qu'il n'a jamais été prouvé qu'un véhicule élec / GNV ou hydrogène ait un impact environnemental moindre qu'un véhicule à moteur thermique (s'il on considère toute la vie du produit, de l'extraction des matières jusqu'au traitement en fin de vie). D'autre part, il serait intéressant de faire une étude sur le nombre de personnes transportées à chaque utilisation. Dans certaines

➤ *Compte-tenu de l'enjeu de la thématique « déchets » pour les territoires, il a été souhaité inscrire les prescriptions réglementaires dans deux fiches action spécifiques afin de rendre visible la politique en matière de prévention et de réduction des déchets à la source. Il s'agit également d'en suivre l'avancée au travers de l'approche globale et macro que permet le Plan Climat. Pour autant, les objectifs nationaux et régionaux étant ambitieux, et sans certitudes de pouvoir les tenir dans les délais imposés, le terme de « tendre vers... » a volontairement été utilisé.*

Il est proposé de retirer le mot « ~~les obligations~~ » dans la partie « Objectifs » des fiches action RES5 (page 12) et RES6 (page 14) du programme d'actions.

➤ *La stratégie du PCAET à 2030 donne la priorité à la maîtrise de la consommation énergétique :*

- *avec un objectif de réduire de 50% à l'horizon 2030 la consommation énergétique finale ;*
- *avec un objectif à long terme d'équilibre des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables.*

Cet objectif passe donc par un renforcement important des mesures de maîtrise de la demande en énergie et un développement progressif des EnR.

| | | |
|--|--|--|
| | <p><i>circonstances, un vélo électrique (ou autre moyen de transport alternatif) ne serait-il pas plus pertinent ?</i></p> <p><i><u>Observation n°4</u> : L'exemplarité - citée dans l'EXE4 - vaut aussi dans les actes personnels des élu(e)s. Quand verra-t-on de façon régulière des élu(e)s - dans leur commune - à vélo ? L'exemplarité ne vaut que lorsqu'elle se voit !</i></p> <p><i>Mais après une lecture des actions, cela me donne un sentiment d'insuffisance. Cela fait 15 ans que les rapports du GIEC s'empilent les uns sur les autres, de plus en plus alarmistes, et ne cessant de clamer l'urgence à agir.</i></p> <p><i>Je rappelle que ce sont des experts, donc des scientifiques, qui ne cherchent ni à être élus, ni une quelconque gratification. Ils ne cessent de demander de changer de modèle de société avant qu'il ne soit trop tard. Voir le cri d'alarme de 15.000 scientifiques en novembre 2015 (fichier joint) paru dans Le Monde.</i></p> <p><i>Même si ce n'est pas au niveau d'AQTA que tout se joue, on ne ressent dans ce PCAET ni l'urgence, ni le poids du défi.</i></p> | <p><i>Il est par ailleurs précisé que la mise en œuvre de l'action EXE2 se fera bien entendu en lien et en complémentarité avec les actions TRA1, EXE3 et SEF6.</i></p> <p>➤ <i>L'action EXE4 est orientée vers les élus et les agents de la collectivité afin de former, informer, sensibiliser pour amener les uns et les autres vers une culture commune de sobriété énergétique qui puisse conduire à faire évoluer ses pratiques.</i></p> <p>➤ <i>Les élus de la collectivité sont pleinement conscients de l'importance et de la nécessité de l'action en matière d'énergie et de climat. Les actions menées par la Maison du Logement auprès des particuliers, mais également la filière bois mise en place pour alimenter la chaufferie bois d'Alréo, tout comme la démarche « Territoire économe en ressource », sont autant de politiques d'ores et déjà menées et qui seront amenées à s'inscrire et à se déployer dans la démarche globale et d'ensemble du Plan Climat.</i></p> |
|--|--|--|

Chacune des observations a été examinée avec attention.

Au regard de cette analyse, le programme d'action du Plan Climat Air Energie a été légèrement modifié afin de clarifier la rédaction de la fiche action RES4 et de retirer un mot des fiches action RES5 et RES6.

De plus, les différentes observations sont transmises aux différentes directions de la collectivité ainsi qu'aux partenaires concernés pour nourrir la mise en œuvre du programme d'action du Plan Climat, son suivi et son évaluation.